

Droits des patients et des proches



La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé consacre dans le chapitre «Information des usagers du système de santé et expression de leur volonté" le droit du patient à l'information et détaille les diverses situations dans lesquelles il s'exerce.

Le Code de la santé publique rassemble les principales références concernant les droits des patients (dossier médical, personne de confiance. Le détail de ces droits figure dans le Code de la santé publique aux articles L.1111-7 et suivants et R.1111-1 et suivants.

L'Institut National du Cancer (INCa) détaille les différentes composantes nécessaires à la bonne information des patients :

- > **LOI ET CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISEE**
- > **PERSONNE DE CONFIANCE ET DIRECTIVES ANTICIPEES**
- > **DOSSIER MEDICAL**
- > **COMMISSION DES USAGERS**
- > **RECOURS EN SANTE**
- > **PROTECTION JURIDIQUE**

Pour des informations complémentaires sur l'hôpital (vos démarches et vos droits,) vous pouvez consulter le site : <http://www.hopital.fr/>

LE SAVIEZ-VOUS ?

À LIRE



SOINS DE SUPPORT EN CANCÉROLOGIE

Démarches sociales et Cancer - Guide Patients - INCa

30 janvier 2018

> TOUS LES DOCUMENTS



Loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

04 mars 2002

> TOUS LES DOCUMENTS



Loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

02 juin 2016

> TOUS LES DOCUMENTS



PARCOURS DE SOINS, PRISE EN CHARGE

Le Dossier Médical Partagé (DMP) et vos Droits

13 mai 2010

> TOUS LES DOCUMENTS

AGENDA